

Accompagnement VAE VALIDATION des ACQUIS et de L'EXPÉRIENCE

Objectifs

- Accompagner la démarche de rédaction du livret 2 (voir démarche VAE au verso)
- Valoriser l'expérience
- Aider à la mise en forme du dossier

Public concerné

- Salarié ou demandeur d'emploi ayant obtenu l'accord de l'organisme certificateur à la demande de recevabilité (livret 1)

Durée

- 15h à 24h selon les besoins et le financement
- Par période de 2 ou 3h réparties sur plusieurs mois

Modalités

- Accompagnement individualisé par un formateur référent
- Temps collectifs d'échanges d'expériences (en fonction du nombre de personnes)

Financements

- Pour les demandeurs d'emploi : le Conseil Régional peut financer l'accompagnement (se renseigner auprès de Pôle Emploi)
- Pour les salariés : cet accompagnement peut entrer dans le cadre du plan de formation ou du DIF (se renseigner auprès de l'employeur)



Pour en savoir plus : www.mfr-stpere.org



Le parcours de la validation des acquis et de l'expérience

Informations • Conseils • Orientation



Rédaction du livret 1 *

Demande de recevabilité
auprès de l'organisme certificateur



Accompagnement méthodologique
pour la rédaction du livret 2**



Jury de validation :

Présentation du dossier
et/ou mise en situation + entretien



Validation
partielle

Validation
totale

Parcours
complémentaire

*Livret 1 : livret de recevabilité

**Livret 2 : livret de présentation des acquis et de l'expérience

Pour en savoir plus : www.vae.gouv.fr